

République FrançaiseDépartement de la Charente

Séance du Jeudi 30 juillet 2020

Délibération n°20200730_18

Nombre de conseillers communautaires:En exercice : **70**

Présents : 59

Pouvoirs : 5

Suppléants : 1

= **VOTANTS : 65**

- dont « pour » : 65

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

Objet : Élection d'un représentant au CNAS

Le jeudi 30 juillet 2020, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 21 juillet 2020, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle d'ANAS.

Présents : COMBAUD Renaud – FOURÉ Brigitte – GEOFFRION Olivier – COMBAUD Alain – GIRAUD-BERNARD Eric – CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard – BOIZUMAULT Sylvie – LIZOT Jackie – PERCHE Marie-Annick AGUESSEAU Norbert – BORNE Bernard – MAINGUET Martine – BLANCHON Alain – GUYON Jean-Guy BOIREAUD Philippe – COYAUD Pierrick – FLAUD Yves – KAUD Pascal – CECCHIN Catherine – PERRON Michelle TEXIER Didier – CRINE Jean-Jacques – GAGNAIRE Marie-Claire – CHAUSSEPIED Pierre – DUGOIS Dominique LAMAZIERE Véronique – PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian – THURU Marie-Danièle – HENTRY Jimmy CHABAUTY James – ROULAUD Jean-Jacques – PINEAU Francine – BEAU Jean-Yves – LAVERGNE Didier BERTRAND Didier – JEUNE Karine – GIROUX-MALLOT Françoise – BORDES Jean-Jacques – VIGNET Aurélie CLAVALAUD Gérard – TEILLET Anne – BONNET Franck – CHARRIAUD Sébastien – FAURE Sigrid – DANEDE Laurent VERGNAUD David – BOUCHET Eric – LACROIX Aurélie – SOURY Christine – ROUMAGNE Magalie – BRAUNBARTH Jean-Philippe – CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella – MAGNANT Jocelyne – SEVRIT Raymond – GOYAUD Philippe – MAGNANT Jacques – JÉROME Géraldine.

Absents excusés :

MUGNIER Pierre-Hermann représenté par sa suppléante SAGNE Annie

CAILLAUD Nadia pouvoir à GUYON Jean-Guy
 DURAND Jean-Louis pouvoir à BONNET Franck
 LEMAIRE Marie-Claude pouvoir à THURU Marie-Danièle
 ETIENNE Murielle pouvoir à LACROIX Aurélie
 CAMY Bruno pouvoir à ROUMAGNE Magalie

POTEL Maryse.

Absents non excusés : BOURABIER Jacques - DE LUSTRAC Jean-Marc - LASBUGUES Elisabeth - MAHÉ JacquesSecrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

Objet : Élection d'un représentant au CNAS

Vu les modalités de représentation au sein du CNAS ;

Vu les résultats du scrutin ;

Considérant que les modalités de représentation au sein du CNAS prévoient que :

Le nombre de membres représentant la Communauté de Communes Cœur de Charente au sein du conseil d'administration du CNAS est de 1 titulaire. Il appartient à l'organe délibérant de chaque entité de désigner ses représentants.

Il est proposé au conseil communautaire de désigner un conseiller pour représenter la communauté de communes Cœur de Charente au sein du CNAS.

Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à l'unanimité désigne :

Titulaire (1) :

BOIREAUD Philippe, conseiller communautaire de Fontclaireau.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian CROIZARD

